



# Rapport annuel 2015 de la Conférence suisse des hautes écoles

**SHK | CSHE | CSSU | CSSA**

Schweizerische Hochschulkonferenz  
Conférence suisse des hautes écoles  
Conferenza svizzera delle scuole universitarie  
Conferenza svizra da las scolas autas

# Impressum

Editeur: Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles, SEFRI  
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI  
Einsteinstrasse 2  
Tél. : +41 58 462 88 11  
Courriel: shk-cshe@sbfi.ch  
Internet: www.shk.ch

Rédaction: Bernadette Hänni-Fischer, Secrétariat de la CSHE, SEFRI  
Mis en page: Communication, SEFRI  
Bern, mai 2016

Téléchargement de cette publication: [www.shk.ch](http://www.shk.ch)  
© 2016 Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Page de couverture: Disques de couleur dans le hall d'Uni Mail. Foto: Molozhina, Larisa, Université de Genève

## Table de matières

<b>Avant-propos du Président</b> .....	<b>4</b>
<b>1 Nouvelles bases légales et réorganisation du domaine suisse des hautes écoles</b> .....	<b>5</b>
1.1 Conférence suisse des hautes écoles .....	5
1.1.1 Présidence .....	5
1.1.2 Conférence plénière .....	6
1.1.3 Conseil des hautes écoles .....	6
1.1.4 Participants avec voix consultative .....	8
1.1.5 Conférence spécialisée .....	8
1.1.6 Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles .....	8
1.1.7 Comités du Conseil des hautes écoles: comité permanent du monde du travail .....	9
1.1.8 Comités du Conseil des hautes écoles: comité permanent pour la médecine universitaire .....	9
1.1.9 Commissions du Conseil des hautes écoles: Bureau des constructions des hautes écoles .....	10
1.2 Autres organes communs selon la LEHE .....	10
1.2.1 Conférence des recteurs des hautes écoles suisses .....	11
1.2.2 Conseil suisse d'accréditation et Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité .....	11
<b>2 Thèmes liés à la politique des hautes écoles 2015</b> .....	<b>13</b>
2.1 Financement des hautes écoles .....	13
2.1.1 Contributions de base .....	13
2.1.2 Contributions liées à des projets 2017–2020 selon la LEHE .....	13
2.1.3 Contributions liées à des projets 2013–2016 selon la LAU .....	13
2.2 Directives d'accréditation .....	14
2.3 Médecine .....	14
2.3.1 Programme spécial 2017–2020 «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» .....	14
2.3.2 Capacités d'accueil en médecine pour l'année 2016/2017 .....	14
2.3.3 Test d'aptitudes pour les études de médecine .....	15
2.3.4 Projet EKOH .....	15
2.3.5 Recommandation concernant l'admission des étudiants étrangers aux études de médecine .....	15
<b>3 Finances de la CSHE</b> .....	<b>16</b>
3.1 Comptes annuels 2015 .....	16
3.2 Compte de résultat 2015 .....	16
3.3 Bilan au 31 décembre 2015 .....	16
3.4 Budget 2016 .....	17
<b>4 Organes et représentation de la CSHE</b> .....	<b>18</b>
4.1 Conférence suisse des hautes écoles: Présidence .....	18
4.2 Conférence suisse des hautes écoles: Conférence plénière .....	18
4.3 Conférence suisse des hautes écoles: Conseil des hautes écoles .....	19
4.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles .....	19
4.5 Conférence spécialisée .....	20
4.6 Secrétariat (unité CSHE, SEFRI) .....	20
4.7 Comité permanent du monde du travail .....	20
4.8 Comité permanent pour la médecine universitaire .....	21
4.9 Bureau des constructions des hautes écoles .....	21
4.10 Conseil d'accréditation .....	22
4.11 Conseil consultatif AMS .....	22
4.12 Représentations de la CSHE dans d'autres organes, état au 31 décembre 2015 .....	23
<b>5 Contributions liées à des projets 2013–2016</b> .....	<b>24</b>
5.1 Liste des programmes .....	24
5.2 Tableau synoptique du financement des programmes CUS .....	25
5.3 Tableau synoptique du financement des projets PCI .....	25
5.4 Mandats .....	25
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>26</b>

## Avant-propos du Président



L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a marqué le début d'une nouvelle ère pour la politique suisse des hautes écoles. Avec ses institutions autonomes - les écoles polytechniques fédérales, les universités cantonales, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques -, notre système des hautes écoles est devenu de plus en plus complexe au fil des décennies. Or, l'article 63a Cst., l'une des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation acceptées largement par le peuple et les cantons en mai 2006, stipule que la Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la qualité de ce système. Pour remplir ces tâches qui constituent un véritable défi, les organes et les instruments nécessaires ont été créés dans la LEHE. Ainsi, le 26 février, la Conférence suisse des hautes

écoles a siégé pour la première fois en tant qu'organe politique supérieur des hautes écoles réunissant la Confédération et les cantons sous un seul toit.

A cette occasion, le président de la Conférence des cantons concordataires de la CDIP Christoph Eymann et moi-même avons eu le privilège de signer la convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles. La solennité de cet événement a été soulignée par le cadre prestigieux où il s'est déroulé, le Bernerhof, et par les prestations musicales des étudiants en master de la haute école spécialisée bernoise.

J'ai présidé les premières séances de la nouvelle Conférence des hautes écoles avec deux-vice-présidents, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et le conseiller d'Etat Bernhard Pulver (qui a succédé à la conseillère d'Etat Regine Aeppli dès le mois de mai). La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont déjà discuté de dossiers importants, notamment des nouvelles directives d'accréditation, des futures bases du financement des hautes écoles et d'un programme spécial pour la médecine.

Nous avons comme objectif commun d'utiliser les nouvelles possibilités de coopération organisationnelle et institutionnelle pour consolider les acquis de la politique des hautes écoles et pour renforcer la qualité, la compétitivité, la renommée et le maillage international de nos hautes écoles. Les décisions que nous prenons concernent nos étudiants actuels et futurs et, par conséquent, la société et l'économie de notre pays. Aussi faut-il qu'elles soient applicables, judicieuses et efficaces en termes de coûts.

Je tiens à remercier, au nom de la Conférence suisse des hautes écoles, toutes celles et tous ceux qui ont participé à sa mise en place. Je suis persuadé que nous pourrons continuer de cheminer avec succès sur la voie de la coopération entre la Confédération et les cantons dans le domaine des hautes écoles. Et maintenant, il ne vous reste plus qu'à lire le premier rapport annuel de la Conférence pour découvrir tout le travail qu'elle a accompli en 2015.

CONFÉRENCE SUISSE DES HAUTES ÉCOLES

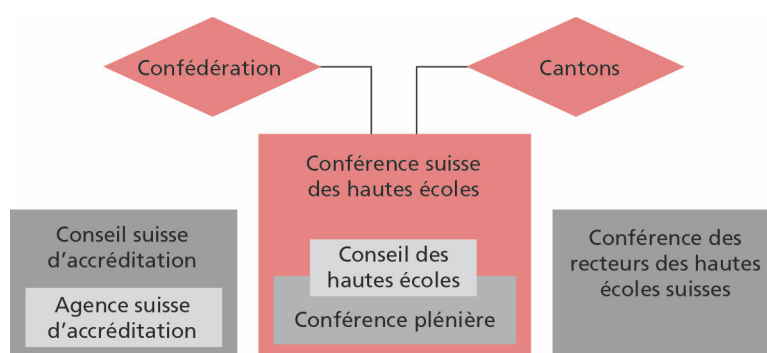
A handwritten signature in black ink, reading "J. Schneider-Ammann". The signature is written in a cursive, flowing style.

Johann N. Schneider-Ammann  
Président

# 1 Nouvelles bases légales et réorganisation du domaine suisse des hautes écoles

Les nouvelles bases légales du paysage suisse des hautes écoles sont la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et l'ordonnance y relative (O-LEHE), le concordat sur les hautes écoles de la CDIP ainsi que la convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (CCoop-HE). Elles sont toutes entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à l'exception des dispositions de la LEHE relatives à la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et à la répartition des tâches (art. 36-40), au financement (art. 41-44) et aux contributions fédérales (art. 45-61). Ces dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est-à-dire au moment même où le message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017–2020 commencera d'être mis en oeuvre.

La CCoop-HE délègue aux trois organes communs définis dans la LEHE, à savoir à la Conférence suisse des hautes écoles, à la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses ainsi qu'au Conseil suisse d'accréditation et à son agence, les tâches et les compétences nécessaires à l'accomplissement des activités de coordination.



Dans la mesure où ils concernent les tâches visées par la LEHE, les coûts des organes communs sont pris en charge pour moitié par la Confédération et pour moitié par les cantons, selon les modalités définies dans le concordat sur les hautes écoles.

## 1.1 Conférence suisse des hautes écoles

La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) est l'organe politique supérieur des hautes écoles. Elle siège en Conférence plénière ou en Conseil des hautes écoles.

### 1.1.1 Présidence

#### Organisation

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles sont tous deux présidés par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il est épaulé par deux vice-présidents qui représentent des cantons responsables d'une haute école. Les vice-présidents de l'année sous revue ont été la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon (VD), la conseillère d'Etat Regine Aeppli (ZH) et, dès le 26 mai, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver (BE) qui a succédé à Madame Aeppli. Le président dirige les séances de la CSHE et la représente vers l'extérieur. La présidence prépare les séances de la CSHE et décide de l'organisation de décisions par voie de correspondance.

## Activités

La présidence s'est réunie à sept reprises au cours de l'année sous revue. Elle s'est en outre adressée deux fois aux médias. Ainsi, en février, elle a tenu une conférence de presse sur la séance constitutive de la CSHE. En mai, elle a publié un communiqué sur l'édiction des directives d'accréditation ainsi que sur le soutien du Conseil des hautes écoles à la proposition de la Confédération de prévoir un programme spécial visant à augmenter le nombre de diplômes décernés en médecine humaine.

### 1.1.2 Conférence plénière

#### Organisation

Outre la Confédération, les directeurs de l'instruction publique de tous les cantons signataires du concordat sur les hautes écoles sont représentés au sein de la Conférence plénière. Les membres de la Conférence exercent leur mandat personnellement. Ils peuvent être accompagnés d'une personne et, dans des cas motivés, ils peuvent exceptionnellement désigner un remplaçant qui dispose du droit de vote.

Les compétences de la Conférence plénière englobent les questions de politique des hautes écoles qui concernent les droits et les obligations de tous les cantons. La Conférence a notamment pour tâches de définir le cadre financier de la coordination nationale dans le domaine des hautes écoles et de fixer les coûts de référence. Elle dispose par ailleurs de compétences consultatives ou de celle d'émettre des recommandations. Elle peut par exemple donner son avis sur les bases et les critères de calcul ou sur le droit aux contributions.

#### Activités

La Conférence plénière a siégé deux fois au cours de l'année sous revue. Lors de sa première séance, le 26 février, elle a élu les conseillères d'Etat Regine Aepli et Anne-Catherine Lyon à la *vice-présidence de la CSHE*, se basant à cet effet sur la proposition des cantons concordataires; les deux vice-présidentes ont été élues pour une durée de deux ans. Au printemps 2015, les 26 cantons avaient tous adhéré au concordat sur les hautes écoles de la CDIP. En mai, ils ont élu le conseiller d'Etat Bernhard Pulver à la vice-présidence de la CSHE pour succéder à Regine Aepli, qui a quitté le gouvernement de son canton.

La Conférence plénière a ensuite pris connaissance du *processus de planification du message FRI 2017–2020* et a reçu ses premières informations sur les *nouvelles dispositions de la LEHE relatives au financement*. Elle a également adopté son *programme de travail pour l'année 2015, le budget de la CSHE pour les années 2015 et 2016* et son *concept de communication*.

La deuxième séance a été entièrement consacrée aux *dispositions de la LEHE relatives au financement*. Les discussions ont porté sur les propositions développées par le SEFRI pour le calcul des coûts de référence, le nombre de groupes de domaines d'études, la durée maximale des études et l'organisation des modèles de répartition des contributions de base (parts de l'enseignement et de la recherche, combinaison/pondération des critères de calcul). En 2016, la Conférence plénière définira les groupes de disciplines et de domaines d'études, leur pondération sur la base des coûts de référence et la durée maximale des études.

D'autres sujets importants traités par la Conférence plénière sont évoqués au chapitre 2.

### 1.1.3 Conseil des hautes écoles

#### Organisation

Le Conseil des hautes écoles se compose du chef du DEFR et de quatorze membres des gouvernements responsables d'une haute école. Le concordat sur les hautes écoles prévoit que les dix directeurs de l'instruction publique des cantons universitaires qui ont adhéré au concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999 siègent dans le Conseil. La Conférence des cantons responsables d'une haute école a désigné les quatre autres cantons appelés à siéger également au Conseil des hautes écoles durant la période 2015–2018; il s'agit des cantons d'Argovie, des Grisons, du Jura et de Schwyz. Compte tenu du rôle important joué par le canton de Bâle-Campagne dans la gestion et le financement de l'université de Bâle, le Conseil lui a conféré en novembre le statut d'invité permanent sans droit de vote au Conseil des hautes écoles et à la Conférence spécialisée.

Tout comme à la Conférence plénière, les membres exercent leur mandat personnellement. Ils peuvent être accompagnés d'une personne et, dans des cas motivés, ils peuvent désigner exceptionnellement un remplaçant qui dispose du droit de vote. Ils sont en général accompagnés par leur chef de service.

Les compétences du Conseil des hautes écoles portent sur les affaires qui concernent en premier lieu les tâches des collectivités responsables d'une haute école. Le Conseil est par exemple compétent pour édicter des dispositions portant sur les cycles d'études et le passage d'un cycle à l'autre, la dénomination uniforme des titres et l'accréditation. Il lui appartient également de définir les caractéristiques des différents types de hautes écoles, d'émettre des recommandations sur le droit à l'appellation, de répartir les tâches dans les domaines particulièrement onéreux et de décider l'octroi de contributions fédérales liées à des projets. Il exerce en outre la haute surveillance sur les organes dont il élit les membres (CSA, comités, commissions).

### **Activités**

Le Conseil des hautes écoles a tenu quatre séances durant l'année sous revue. Lors de la première, il a adopté le *règlement d'organisation de la CSHE (ROrg-CSHE)* et le *règlement du personnel du Conseil suisse des hautes écoles (RegP-CHE)*. Il a également approuvé le *règlement de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses*. Le règlement du personnel met en oeuvre la disposition de la LEHE qui prévoit que le droit applicable au personnel de la Confédération s'applique au personnel des organes communs et de l'Agence suisse d'accréditation. Il dispose que les décisions de l'employeur sont déléguées à la Conférence des recteurs et au Conseil suisse d'accréditation pour leur personnel et celui de l'Agence d'accréditation. Le Conseil des hautes écoles a par ailleurs édicté un règlement d'organisation pour le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE); ce règlement fixe la composition, les tâches et le mode de décision du BCHÉ.

Le Conseil des hautes écoles a approuvé son *programme de travail 2015* et adopté le *budget 2015 de la Conférence des recteurs*, le *budget 2015 du Conseil d'accréditation* et celui de son agence dans la mesure où ces budgets concernent l'accomplissement des tâches prévues par la LEHE. Il a de plus repris le modèle de *comptabilité analytique de la Conférence universitaire suisse (CUS)*.

Il a aussi repris, sans les modifier matériellement, les anciennes *Directives de Bologne de la CUS et du Conseil des hautes écoles spécialisées de la CDIP*, à savoir les directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses ainsi que les directives pour la mise en oeuvre de la déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques.

En mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé les *comptes annuels et le rapport annuel 2014 de la CUS*, les comptes annuels 2014 des anciennes Conférences des recteurs (CRUS, KFH und COHEP) et de l'OAQ ainsi que le *règlement d'organisation du nouveau Conseil suisse d'accréditation (ROrg-CSA)*, celui de son agence (OReg-AAQ) et le règlement sur les émoluments du Conseil suisse d'accréditation (RegE-CSA).

Comme la Conférence plénière, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance de l'état de la discussion sur les *contributions de base selon la LEHE*. Il s'est également penché sur des questions de financement et de droit du personnel dans deux autres dossiers.

D'une part, il a pris connaissance du *rapport périodique de l'année calendaire 2014 relatif au Masterplan des hautes écoles spécialisées*, ainsi que des mesures prises pour ajuster les contributions fédérales aux écarts survenus par rapport à la planification. La comparaison entre l'état actuel et les objectifs visés concernant les données et les crédits FRI 2014 a révélé, comme l'annonçait déjà le rapport périodique de l'année calendaire 2013, que les contributions fédérales prévues dans le Masterplan HES ne seront pas suffisantes et qu'il faudra s'attendre à un manque d'environ 28 millions de francs à la fin 2016. Les mesures proposées visent à garantir que la transition de la LHES à la LEHE soit neutre en termes de coûts, de manière à ce qu'aucune obligation de versement de forfaits par étudiant selon la LHES ne subsiste en 2017.

*D'autre part, il a répondu à la Délégation des finances (DéFin)* qui l'avait invité à donner suite aux recommandations du Contrôle fédéral des finances concernant les activités accessoires des professeur-e-s d'université. L'avis de droit rendu en la matière par la professeure Astrid Epinay est arrivé à la conclusion que la LEHE ne prévoit aucune compétence de réglementer l'exercice d'activités accessoires par les professeurs employés dans les hautes écoles cantonales. La Confédération n'est pas autorisée à assujettir les contributions fédérales à une réglementation des activités accessoires des professeurs. Dans ce contexte, swissuniversities travaille à la mise à jour d'un recensement des règlements pertinents existants et à la formulation de bonnes pratiques dans le sens de l'avis de droit. Le Conseil des hautes écoles mènera une discussion sur ce sujet en 2016.

#### 1.1.4 Participants avec voix consultative

Une série d'autres acteurs importants sur le plan de la politique suisse des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation participent aux séances de Conférence plénière et du Conseil des hautes écoles avec voix consultative. Ces personnes peuvent donner leur avis ou émettre des recommandations et formuler des propositions. Contrairement aux représentants des cantons concordataires, ces participants n'ont pas le droit d'être accompagnés; dans des cas motivés, ils peuvent cependant se faire remplacer. Durant l'année sous revue, les personnes qui ont participé avec voix consultative aux séances de la Conférence plénière et du Conseil des hautes écoles sont le secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, le secrétaire général de la CDIP, la présidente et le vice-président de swissuniversities, les présidents du Conseil des EPF, du Conseil de recherche du FNS et de la CTI, la présidente du CSSI, un représentant des étudiants, une représentante du corps intermédiaire et un représentant du corps professoral des hautes écoles suisses, la présidente et trois autres membres du comité permanent du monde du travail composé de deux représentants des organisations des employés et de deux représentants des organisations des employeurs. La présidente du comité permanent pour la médecine universitaire, qui est aussi invitée à participer aux séances avec voix consultative, y a participé de toute façon en tant que membre de la CSHE. D'autres organisations et d'autres personnes y ont également été conviées lorsque l'ordre du jour l'exigeait.

D'autres sujets importants traités par le Conseil des hautes écoles sont évoqués au chapitre 2.

#### 1.1.5 Conférence spécialisée

##### *Organisation*

La CCoop-HE et le ROrg-CSHE prévoient que dans la gestion des affaires de la Conférence des hautes écoles, le secrétariat de la CSHE collabore avec les chefs de service représentés au Conseil des hautes écoles, le secrétariat général de la CDIP et le secrétariat général de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses. Il dirige une Conférence spécialisée dans laquelle il prépare les affaires du Conseil des hautes écoles à l'intention de la présidence, en collaboration avec les chefs de service compétents et un représentant du secrétariat général de la CDIP. La secrétaire générale de swissuniversities et le directeur administratif du Conseil des EPF y siègent comme hôtes. Les séances de la Conférence spécialisée ont eu lieu avant celles de la présidence, du Conseil des hautes écoles, et de la Conférence plénière.

##### *Activités*

La Conférence spécialisée s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année sous revue. Elle a joué un rôle important dans la préparation des affaires du Conseil des hautes écoles. Elle a permis d'assurer une préparation concentrée des dossiers destinés aux séances de la présidence, du Conseil des hautes écoles et de la Conférence plénière. Elle a offert en outre une bonne plateforme de discussion sur les thèmes d'actualité liés aux hautes écoles. Pour préparer le dossier relatif au financement selon la LEHE, les chefs de service de tous les cantons participant à la Conférence plénière ont été invités à participer à la dernière séance de la Conférence spécialisée.

#### 1.1.6 Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles

##### *Organisation et activités*

La gestion des affaires de la Conférence suisse des hautes écoles est confiée à l'unité Secrétariat CSHE intégré à la division Hautes écoles du SEFRI. La cheffe de l'unité Secrétariat est Valérie Clerc, l'ancienne secrétaire générale de la CUS.

Le secrétariat de la CSHE travaille avec les autres unités de la division Hautes écoles du SEFRI, conformément à la planification prévue et en coordination avec les cantons et swissuniversities. Il prépare les dossiers à l'intention de la Conférence spécialisée, de la présidence et de la CSHE. Le secrétariat est responsable du bon déroulement des séances de la Conférence spécialisée, de la présidence et de la CSHE dont il rédige les procès-verbaux. Il gère *un budget* qui est alimenté par des contributions de la Confédération et des cantons et prévu pour financer la coordination de la politique des hautes écoles.



Le secrétariat assume également la responsabilité de la planification et de la mise en oeuvre de la communication. Dans ce domaine, il se coordonne en particulier avec les services compétents des membres de la présidence et le secrétariat général de la CDIP. Il veille à garantir une image indépendante de la CSHE qui dispose, en tant qu'organe commun de la Confédération et des cantons, d'une identité visuelle correspondante et de son propre site internet ([www.cshe.ch](http://www.cshe.ch)).

### **1.1.7 Comités du Conseil des hautes écoles: comité permanent du monde du travail**

#### *Organisation*

La LEHE prévoit que pour préparer les décisions, le Conseil des hautes écoles constitue un comité permanent de représentants des organisations du monde du travail. Ce comité peut se prononcer à l'intention du Conseil des hautes écoles sur l'évolution de la politique des hautes écoles et formuler des propositions à ce sujet. Le Conseil des hautes écoles a institué ce comité permanent lors de sa première séance, élisant deux membres des organisations des employés et deux membres des organisations des employeurs pour en faire partie. Les membres du comité permanent du monde du travail participent aux séances de la Conférence des hautes écoles avec voix consultative. Le secrétariat de la CSHE soutient administrativement le comité dans la gestion de ses tâches.

#### *Activités*

Après une séance d'introduction conduite par le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, le comité permanent du monde du travail a siégé quatre fois au cours de l'année sous revue, toujours avant les séances de la CSHE. Il s'est doté d'un règlement et a élu Mme Christine Davatz-Höchner en qualité de présidente pour l'année en cours. Le comité discute les développements du domaine des hautes écoles du point de vue du monde du travail et élabore des prises de position consolidées. Ses membres ont exprimé à plusieurs reprises leur avis sur différents dossiers traités lors des séances de la CSHE et demandé des explications à leur sujet.

### **1.1.8 Comités du Conseil des hautes écoles: comité permanent pour la médecine universitaire**

#### *Organisation*

La LEHE dispose que le Conseil des hautes écoles constitue également un comité permanent pour la médecine universitaire. Ce comité peut, de sa propre initiative ou sur mandat, se prononcer à l'intention du Conseil des hautes écoles sur les questions de médecine universitaire et formuler des propositions à ce sujet. En mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé le catalogue des tâches à confier au comité pour la médecine universitaire; puis, en novembre, il a institué le comité et procédé à l'élection de ses membres. Le comité a été chargé de prendre position sur le programme spécial 2017–2020 «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» et d'évaluer les différents projets, d'examiner les résultats du projet «Relevé des coûts pour la formation, la recherche et la formation postgrade en médecine humaine» (EKOH), d'évaluer toutes les filières d'études, notamment à partir de différentes analyses (comme le rapport «Formation en médecine humaine: analyse systémique et recommandations», étude publiée par le professeur Antonio Loprieno sur mandat du SEFRI) et, enfin, de prendre position concernant les documents de référence et les thèmes actuels en matière de politique universitaire dans le domaine des professions de la santé.

Le comité pour la médecine universitaire se compose de trois représentants des cantons membres du Conseil des hautes écoles avec une faculté de médecine (ou une offre de formation en médecine) et de deux représentants des cantons membres du Conseil sans offre de formation en médecine, de trois représentants de swissuniversities, d'un membre de la CDS, d'un représentant de l'OFSP et du président de l'ASSM.

## Activités

Le comité a tenu sa première séance le 18 décembre 2015. Il y a discuté le programme spécial 2017–2020 «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» (voir. ch. 2.3.1). Dans sa prise de position, le comité a salué le concept qui sous-tend le programme spécial et l'effort de la Confédération en faveur de la formation en médecine humaine durant la période 2017–2020. Il estime que ce programme était propre à augmenter durablement le nombre de diplômes délivrés en médecine humaine.

### 1.1.9 Commissions du Conseil des hautes écoles: Bureau des constructions des hautes écoles

#### Organisation

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles peuvent remplir leurs tâches en mettant en place des commissions. En novembre, le Conseil des hautes écoles a constitué le «Bureau des constructions des hautes écoles» (BCHE) pour préparer les dossiers de contributions aux investissements et de participations aux frais locatifs. Le Bureau des constructions universitaires (BCU), qui avait déjà été mis en place comme groupe de travail de la CUS, peut ainsi continuer d'exister sous le régime de la LEHE en portant le nouveau nom français de BCHE. Le secrétariat du Bureau est assuré par l'unité Constructions Hautes écoles de la division Hautes écoles du SEFRI. Conformément à son règlement, le BCHE confie l'examen des requêtes relatives aux projets de constructions des hautes écoles et l'élaboration d'un rapport à des experts. Puis il formule, sur la base du rapport d'expertise, ses recommandations au Conseil des hautes écoles. Après avoir examiné la recommandation du BCHE, le Conseil des hautes écoles émet sa propre recommandation à l'intention du DEFR; celui-ci prend alors la décision définitive.

#### Activités

Réuni à trois reprises au cours de l'année sous revue, le BCHE a préparé cinq recommandations pour des constructions universitaires qui s'appuyaient encore sur l'ancienne ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités (OAU). Ses recommandations, qui ont toutes été suivies par le Conseil des hautes écoles et transmises au DEFR, portaient sur les dossiers suivants:

- USI (faculté des sciences informatiques) et SUPSI (département de la technique d'innovation): nouveau bâtiment à Lugano;
- Université de Lausanne: nouveau bâtiment «Synathlon», Cluster du Sport international à Dorigny;
- Université de Zurich: extension des surfaces affectées aux instituts et aux bibliothèques de la faculté des sciences économiques;
- Université de Fribourg: construction d'un pavillon modulaire pour la faculté des sciences, département de médecine;
- Université de Bâle: construction du laboratoire du département de chimie.

Sont venues s'y ajouter deux autres recommandations pour des constructions de hautes écoles spécialisées, conformément à la pratique de l'ancien régime:

- SUPSI: nouveau bâtiment du *Dipartimento ambiente costruzioni e design* à Mendrisio;
- Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO: nouveau bâtiment à Sion.

## 1.2 Autres organes communs selon la LEHE

Les deux autres organes communs du domaine des hautes écoles sont la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) et le *Conseil suisse d'accréditation* (CSA), responsable de l'*Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité* (AAQ).

## 1.2.1 Conférence des recteurs des hautes écoles suisses

### Organisation

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses est née de la fusion des trois anciennes conférences des recteurs CRUS, KFH et COHEP. Pour assurer une transition en douceur entre les anciennes conférences et la nouvelle structure, l'association *swissuniversities* a été créée déjà fin 2012. Aujourd'hui, la Conférence des recteurs assume ses tâches en tant qu'association *swissuniversities*.

### Activités directement liées à la Conférence des hautes écoles

Durant l'année sous revue, *swissuniversities* a présenté à la Conférence plénière les *planifications stratégiques de la CRUS et de la KFH* en vue du message FRI 2017–2020. Les discussions ont porté notamment sur l'orientation prévue et sur la prise en considération des questions et des domaines thématiques figurant dans les mandats que la CUS et le Conseil des HES de la CDIP avaient attribués à ces deux Conférences en janvier 2014.

Toujours dans le contexte du message FRI 2017–2020, le Conseil des hautes écoles a examiné à la mi-mai les esquisses de projets déposées par *swissuniversities* pour l'octroi de contributions liées à des projets. *swissuniversities* a par ailleurs reçu le mandat de lui soumettre les propositions de projets définitives pour la fin février 2016 (voir ch. 2.1.2).

En novembre, *swissuniversities* a également fait savoir au Conseil des hautes écoles que, *au regard de la situation migratoire actuelle, les hautes écoles s'engageaient* à accueillir des réfugiés aptes à poursuivre des études. Elle a en outre précisé qu'elle apportera son soutien aux hautes écoles pour clarifier des questions telles que celles de l'évaluation des compétences non attestées et des connaissances linguistiques, du placement géographique, du soutien financier et de la prise en charge des coûts. Les recteurs ont ainsi réaffirmé leur intention de contribuer à transmettre aux réfugiés les compétences spécialisées et spécifiques à la formation nécessaires à la reconstruction à moyen et long terme de leurs pays.

A la demande de *swissuniversities*, la CUS s'était déclarée prête, en 2014, à affecter *des moyens financiers supplémentaires à la couverture des coûts temporaires de la fusion*. Au mois de novembre, *swissuniversities* a présenté un état intermédiaire de ces surcoûts et un nouveau budget. Elle a en outre proposé au Conseil des hautes écoles d'utiliser, jusqu'à la fin 2016, les moyens restants en faveur d'autres domaines thématiques liés à la fusion. Le Conseil des hautes écoles a accepté cette proposition.

## 1.2.2 Conseil suisse d'accréditation et Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité

### Conseil d'accréditation

Le CSA est l'organe commun de la Confédération et des cantons pour l'assurance qualité et l'accréditation dans le domaine des hautes écoles. Composé de 15 à 20 membres indépendants, il décide notamment des accréditations au sens de la LEHE. Les membres du CSA représentent les hautes écoles, le monde du travail, les étudiants, le corps intermédiaire et le corps professoral. Au moins cinq d'entre eux doivent exercer leur activité principale à l'étranger. Les domaines de l'enseignement et de la recherche des hautes écoles ainsi que les deux sexes doivent en outre être représentés de manière appropriée. Le CSA n'est soumis à aucune directive.

Pour permettre à de futurs membres du CSA de participer aux travaux préparatoires en cours (directives d'accréditation, règlements), la CUS et le Conseil des HES de la CDIP ont déjà désigné la présidence du Conseil d'accréditation à la fin de l'année 2014. Le Conseil des hautes écoles a quant à lui procédé à l'élection des 18 membres le 26 février 2015.

### Agence d'accréditation

L'AAQ conduit les procédures d'accréditation et apporte un soutien administratif au CSA. Elle est subordonnée au CSA et est un établissement non autonome. Le CSA élit notamment le directeur de l'AAQ et approuve la planification financière et la planification stratégique de l'agence.

Dans le contexte du passage de l'ancien droit à la LEHE, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport de synthèse relatif aux *audits de qualité des universités* réalisés en 2013 et 2014 sur la base des directives de la CUS. L'AAQ entend reprendre les éléments positifs de ces procédures pour effectuer son travail d'accréditation des institutions.

## 2 Thèmes liés à la politique des hautes écoles

### 2.1 Financement des hautes écoles

Dans les limites des crédits autorisés, la Confédération octroie des aides financières aux universités, aux hautes écoles spécialisées et aux autres institutions cantonales du domaine des hautes écoles ayant droit aux contributions sous les formes suivantes: *contributions de base*, *contributions d'investissements et participation aux frais locatifs*, *contributions liées à des projets*. Les dispositions de la LEHE relatives au financement entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Comme il a déjà été question des contributions d'investissements et des participations aux frais locatifs sous ch. 1.1.9, seules les contributions de base et les contributions liées à des projets seront traitées ci-après.

#### 2.1.1 Contributions de base

Durant l'année sous revue, la Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont pris connaissance de l'interaction existant entre les différents facteurs et compétences de la future réglementation sur le financement fédéral des universités cantonales et des hautes écoles spécialisées selon la LEHE. Les discussions ont porté sur la durée maximale des études, sur les groupes de domaines d'études et les coûts de référence ainsi que sur les modèles de répartition du SEFRI proposant différentes parts et divers critères de calcul pour l'enseignement (étudiants, étudiants étrangers, diplômés) et la recherche (notamment les fonds FNS, UE, CTI et d'autres fonds de tiers, le quotient des mois-projets FNS et UE, le transfert de savoir). Il en est ressorti qu'il convient d'accorder la priorité à la continuité et à la garantie de la diversité des profils actuels des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées, car ce sont ces profils qui font leur succès.

#### 2.1.2 Contributions liées à des projets 2017–2020 selon la LEHE

L'instrument des contributions liées à des projets prévu dans la LEHE existait déjà dans la LAU. Ces contributions permettent à la Confédération de cofinancer des tâches présentant un intérêt dans le système des hautes écoles. A la différence de ce qui était prévu dans la LAU, les projets peuvent désormais être déposés non seulement par les universités cantonales, mais aussi par les EPF, les hautes écoles spécialisées et, à certaines conditions, les hautes écoles pédagogiques et les autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit à des contributions.

Au début 2014, la CUS et le Conseil des HES de la CDIP avaient donné aux trois anciennes conférences des recteurs CRUS, KFH et COHEP un mandat commun les invitant à déposer des esquisses de projets jusqu'à la fin de l'année. Ils y avaient mentionné, outre les thèmes prévus dans la LEHE, certains domaines sur lesquels ils entendaient mettre l'accent pendant la période 2017–2020 (encouragement de la relève, programmes doctoraux, collaboration interinstitutionnelle voire remaniement des portefeuilles entre les hautes écoles, mise en place d'une didactique scientifique des disciplines HEP/HES/HEU, lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine MINT et dans celui de la santé, médecine personnalisée et médecine de famille). Après avoir été soumises à un examen préalable de swissuniversities, les esquisses de projets ont été évaluées au début de l'année par un groupe de travail qui avait été mis en place par la CUS et par le Conseil des HES de la CDIP et placé sous la direction de la professeure Andrea Schenker-Wicki. Le groupe de travail a recommandé de soutenir tous les projets. Au mois de mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé seize esquisses de projets portant sur un montant total de 223 millions de francs. Il a en outre demandé à swissuniversities de lui soumettre les propositions de projet définitives pour la fin février 2016. Enfin, il a chargé la Conférence spécialisée d'évaluer les demandes de projet définitives à la lumière des conclusions du rapport d'évaluation.

#### 2.1.3 Contributions liées à des projets 2013–2016 selon la LAU

Le Conseil des hautes écoles a approuvé la tranche annuelle 2015 (48,5 millions de francs, après déduction de la coupure de 539 000 francs décidée par le Parlement fédéral) et la tranche annuelle 2016 (48,5 millions de francs, après déduction de la coupure de 1,5 million de francs). Le SEFRI lui a proposé d'opérer la coupure du budget 2015 sur le Programme CUS «Programmes doctoraux», car celui-ci comptait des fonds restants importants à la fin 2014 et la CUS avait déjà annoncé une telle réduction en 2013.

Le Conseil des hautes écoles a par ailleurs décidé d'accorder aux projets qui disposeront de fonds restants à la fin 2016 la possibilité d'obtenir une prolongation du délai d'utilisation des contributions d'une durée maximale de six mois. Cette décision repose sur l'idée qu'il s'agit de poursuivre les mesures qui ont porté leurs fruits, en mettant l'accent sur le respect des objectifs des projets.

## **2.2 Directives d'accréditation**

Les directives d'accréditation constituent la base essentielle de l'exécution des procédures d'accréditation. Pour l'accréditation selon la LEHE, il a fallu créer de nouvelles directives. En 2014, la CUS et le Conseil des HES de la CDIP avaient déjà mené des discussions approfondies sur les travaux préparatoires en la matière. Aussi le Conseil des hautes écoles a-t-il pu entamer la première lecture des directives en février et les adopter en mai. Les nouvelles directives d'accréditation sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Elles respectent l'autonomie et la responsabilité des hautes écoles et sont formulées en termes suffisamment généraux pour que les standards de qualité qu'elles contiennent soient applicables à tous les types et profils de hautes écoles. Les dispositions correspondantes de la LEHE (admission aux études, nature des études) ainsi que la composition du groupe d'évaluateurs permettent également de tenir compte de la diversité des profils des hautes écoles.

Le Conseil des hautes écoles a accepté une proposition du canton de Berne, qui demandait de prévoir une procédure simplifiée en faveur des hautes écoles qui ont déjà été accréditées une première fois sans conditions. Il a chargé le CSA d'élaborer une proposition dans ce sens. En novembre, le CSA a présenté au Conseil des hautes écoles une information sur le processus envisagé (questionnaire adressé aux hautes écoles suisses qui ont passé des procédures d'accréditation selon l'ancien droit et aux agences membres de l'ENQA). Il lui a en outre annoncé un projet pour juin 2016 et une proposition définitive pour mai 2017.

## **2.3 Médecine**

En 2015, la médecine a constitué un thème central de la politique de la formation et de la santé et, par conséquent, de la politique des hautes écoles. Ainsi, les points suivants ont fait l'objet d'un examen approfondi.

### **2.3.1 Programme spécial 2017–2020 «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine»**

Ces dernières années, les diplômes étrangers reconnus dans le domaine de la médecine humaine (2015: 3 109) ont été trois fois plus nombreux que les diplômes fédéraux attribués (942). Dans le contexte de l'initiative populaire contre l'immigration de masse et de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, chacun s'accorde à dire, sur le plan social comme sur le plan de la politique de la santé, que la Suisse devrait former davantage de médecins. C'est la raison pour laquelle les universités cantonales ont déjà considérablement augmenté leurs capacités d'études en médecine humaine ces dernières années. En mai, le Conseil fédéral a décidé de franchir un pas de plus en examinant la possibilité de financer un programme spécial 2017-2020 «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» s'inscrivant dans le cadre des contributions liées à des projets; ce programme serait financé par un crédit supplémentaire de durée limitée d'un montant maximal de 100 millions de francs. Soutenant ce projet, le Conseil des hautes écoles a chargé le SEFRI d'élaborer, en collaboration avec swissuniversities et les cantons, un programme incitatif fixant en particulier les objectifs, la structure, les critères de sélection et de financement ainsi que les processus. Le but de ce programme est de porter durablement le nombre de diplômes en médecine humaine à 1300 par an d'ici 2025 au plus tard; en même temps, il s'agira de conserver un niveau de qualité constant de la formation et de maintenir les coûts par diplôme à leur niveau actuel, voire de tendre à les réduire. Les décisions relatives à ce programme sont prévues pour 2016.

### **2.3.2 Capacités d'accueil en médecine pour l'année 2016/2017**

Le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des capacités d'accueil en première année de bachelor et en première année de master en médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2016/2017. Il a ainsi constaté que, comparativement à l'année 2015/2016, les Universités de Berne et de Zurich

ont augmenté leurs capacités en première année de master en médecine humaine (+ 20 et + 60 étudiants), afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de places d'études de bachelor qui a eu lieu en 2013.

### **2.3.3 Test d'aptitudes pour les études de médecine**

Depuis 1998, l'accès aux études de médecine dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich est limité en raison du manque de places d'études à disposition. Les futurs étudiants sont sélectionnés sur la base d'un test d'aptitudes (AMS) qui renseigne sur leur capacité à suivre des études de médecine. Ce test est organisé par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg, en collaboration avec ITB, une entreprise allemande qui développe le test. Le CTD est accompagné dans ces travaux par le Conseil consultatif AMS. Les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel ne participent pas au test. Ils ne limitent pas l'accès aux études de médecine dans leurs universités, mais opèrent une sélection stricte à la fin de la première année.

Au vu des 3344 inscriptions enregistrées pour obtenir une place d'études, le Conseil des hautes écoles a recommandé comme ces dernières années de limiter, pour l'année académique 2015/2016, l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et de chiropraxie dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le 3 juillet, 3292 personnes (119 de plus qu'en 2014) ont effectué le test d'aptitudes dans neuf lieux différents et en trois langues (français, allemand, italien). Sur cette base, swissuniversities a pu attribuer une place d'études à 1201 candidats pour le semestre d'automne 2015 (857 en médecine humaine, 150 en médecine dentaire, 173 en médecine vétérinaire et 21 en chiropraxie). 2143 personnes (124 de plus qu'en 2014) n'ont pas pu être admises pour des raisons de capacités.

Après les irrégularités qui avaient déjà été constatées lors de l'édition 2014, des incidents ont à nouveau marqué le test 2015. Deux exercices composant le test étaient en effet identiques à ceux qui figuraient dans le matériel d'un prestataire de cours préparatoires; celui-ci était d'ailleurs le même qu'en 2014. Des mesures ont été prises immédiatement afin de garantir l'égalité de traitement. La priorité numéro un étant de garantir le bon déroulement du test 2016, le Conseil consultatif AMS a par ailleurs pris les décisions nécessaires à cette fin. Un groupe de travail nouvellement constitué se penchera en 2016 sur les questions de fond liées au test AMS.

### **2.3.4 Projet EKOH**

Le projet «Relevé des coûts pour la formation universitaire, la recherche et la formation postgrade en médecine humaine (EKOH)» lancé en 2014 par la CUS a été poursuivi avec succès durant l'année sous revue. Après une phase d'initialisation qui a permis de clarifier les conditions-cadres organisationnelles, la deuxième phase du projet a débuté en février par une analyse de la situation. Celle-ci s'est déroulée en quatre étapes: élaboration d'un questionnaire, organisation d'interviews, analyse/évaluation et rapport. Le rapport, qui servira de base pour élaborer les principes d'optimisation de la comptabilité analytique lors de la prochaine phase du projet, paraîtra en mai 2016. Lors de sa séance du 16 octobre, la Conférence spécialisée a été informée de l'état d'avancement des travaux. Les résultats de ce projet seront intégrés dans les discussions relatives au financement futur des formations médicales.

### **2.3.5 Recommandation concernant l'admission des étudiants étrangers aux études de médecine**

Compte tenu du fort engouement des étudiants formés à l'étranger pour trouver une place d'études en médecine humaine dans les universités suisses, la CUS avait édicté le 12 octobre 2006 une recommandation relative à l'admission des candidats étrangers. En juillet 2014, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) avait signalé à la CUS que d'après la Commission européenne, cette recommandation contenait certaines incompatibilités avec l'accord sur la libre circulation des personnes (ALP). La CUS avait alors chargé le Professeur Felix Uhlmann d'examiner cette question. L'avis de droit rendu par celui-ci est parvenu à la conclusion que la recommandation actuelle devrait être complétée par une clause déclarant que les candidats étrangers disposant d'un titre de séjour UE/AELE portant la mention «activité lucrative» sont traités de la même manière que les candidats suisses, s'ils peuvent justifier d'une activité professionnelle en étroite relation avec les études de médecine. En novembre, le Conseil des hautes écoles a repris la recommandation de la CUS en procédant aux adaptations proposées.

## 3 Finances de la CSHE

### 3.1 Comptes annuels 2015

Dépenses CSHE	Budget 2015	Compte 2015
Projets, expertises	140 000 CHF	100 000 CHF
Séances CSHE	26 000 CHF	21 694 CHF
Bureau des constructions des hautes écoles	148 500 CHF	17 090 CHF
Comités	0 CHF	0 CHF
Groupes de travail	2000 CHF	0 CHF
Conférence spécialisée	5000 CHF	2 816 CHF
Dépenses pour prestations de tiers	0 CHF	4 478 CHF
Versements Publica	1 500 CHF	1 500 CHF
<b>Total</b>	<b>323 000CHF</b>	<b>147 578 CHF</b>

### 3.2 Compte de résultat 2015

Dépenses		Recettes	
Charges d'exploitation CSHE	147 578 CHF	Participation Confédération	111 500 CHF
Autres charges d'exploitation	2 204 CHF	Participation cantons	111 500 CHF
		Intérêts	27 CHF
		Autres revenus	100 000 CHF
Remboursement Confédération	86 622 CHF		
Remboursement cantons	86 622 CHF		
<b>Total</b>	<b>323 027 CHF</b>		<b>323 027 CHF</b>

### 3.3 Bilan au 31 décembre 2015

Actif		Passif	
Postfinance CSHE	339 481 CHF	Dettes envers la Confédération	86 622 CHF
		Dettes envers les cantons	86 622 CHF
		Compte de régularisation passif	6 237 CHF
		Provisions pour projets en cours	160 000 CHF
<b>Total Actif</b>	<b>339 481 CHF</b>	<b>Total passif</b>	<b>339 481 CHF</b>



### 3.4 Budget 2016

Projets, expertises	120 000 CHF
Séances CSHE	26 000 CHF
Bureau des constructions des hautes écoles	148 500 CHF
Comités	0 CHF
Groupes de travail	2 000 CHF
Conférence spécialisée	5 000 CHF
Dépenses pour prestations de tiers	0 CHF
Versements Publica	1 500 CHF
<b>Total</b>	<b>303 000 CHF</b>

## 4 Organes et représentation de la CSHE

Les données suivantes sont arrêtées au 31 décembre 2015. Le site de la CSHE ([www.cshe.ch](http://www.cshe.ch)) est régulièrement actualisé et rend compte des changements intervenant en la matière.

### 4.1 Conférence suisse des hautes écoles: Présidence

Johann N. Schneider-Ammann, conseiller fédéral, président  
Regine Aeppli, conseillère d'Etat ZH, vice-présidente (jusqu'en avril)  
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD, vice-présidente  
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE, vice-président (dès avril)

*Séances: 28.01., 29.04., 12.08., 03.09., 20.10., 11.11., 19.11.*

### 4.2 Conférence suisse des hautes écoles: Conférence plénière

*(classement par ordre alphabétique)*

Regine Aeppli, conseillère d'Etat ZH (jusqu'en avril)  
Christian Amsler, conseiller d'Etat SH  
Remo Ankli, conseiller d'Etat SO (dès mai)  
Elisabeth Baume-Schneider, ministre JU  
Manuele Bertoli, conseiller d'Etat TI  
Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE  
Franz Enderli, conseiller d'Etat OW  
Christoph Eymann, conseiller d'Etat BS  
Oskar Freysinger, conseiller d'Etat VS  
Monica Gschwind, conseillère d'Etat BL (dès avril)  
Alex Hürzeler, conseiller d'Etat AG  
Roland Inauen, conseiller d'Etat AI  
Martin Jäger, conseiller d'Etat GR  
Beat Jörg, conseiller d'Etat UR  
Monika Knill, conseillère d'Etat TG  
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG  
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD  
Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat NE  
Benjamin Mühlemann, conseiller d'Etat GL  
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE  
Stephan Schleiss, conseiller d'Etat ZG (dès mai)  
Res Schmid, conseiller d'Etat NW  
Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat FR  
Walter Stählin, conseiller d'Etat SZ  
Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH (dès avril)  
Alfred Stricker, conseiller d'Etat AR  
Urs Wüthrich-Pelloli, conseiller d'Etat BL (jusqu'en mars)  
Reto Wyss, conseiller d'Etat LU

*Séances: 26.02., 26.05. (par voie de correspondance), 03.09.*

### 4.3 Conférence suisse des hautes écoles: Conseil des hautes écoles

Regine Aepli, conseillère d'Etat ZH (jusqu'en avril)  
Elisabeth Baume-Schneider, ministre JU  
Manuele Bertoli, conseiller d'Etat TI  
Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE  
Christoph Eymann, conseiller d'Etat BS  
Alex Hürzeler, conseiller d'Etat AG  
Martin Jäger, conseiller d'Etat GR  
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG  
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD  
Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat NE  
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE  
Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat FR  
Walter Stählin, conseiller d'Etat SZ  
Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH (dès avril)  
Reto Wyss, conseiller d'Etat LU

*Séances: 26.02., 28.05., 03.09., 19.11.*

### 4.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles

*Participants avec voix consultative (classement selon la LEHE) :*

Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat, SEFRI  
Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP  
Martine Rahier, présidente de swissuniversities  
Crispino Bergamaschi, vice-président de swissuniversities  
Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF  
Martin Vetterli, président du Conseil de recherche du FNS  
Walter Steinlin, président de la CTI  
Astrid Epiney, présidente du CSSI  
Ivan Ordas Criado, représentant des étudiants (jusqu'en novembre)  
Simone Widmer, représentante des étudiants (dès novembre)  
Ruth Lyck, représentante du corps intermédiaire  
Stephan Morgenthaler, représentant du corps professoral  
Christine Davatz-Höchner, Union suisse des arts et métiers (usam), organisation des employeurs  
Véronique Polito, Union syndicale suisse (USS), organisation des employés  
Rudolf Minsch, economiesuisse, organisation des employeurs  
Bruno Weber-Gobet, Travail suisse, organisation des employés

*Hôtes permanents*

Silvia Studinger, cheffe de la division Hautes écoles, SEFRI  
Marco Scruzzi, chef suppléant de la division Hautes écoles, SEFRI  
Verena Weber, SG DEFR  
Martina Weiss, secrétaire générale de swissuniversities

## 4.5 Conférence spécialisée

### *Cantons*

Rolf Bereuter, Amt für Hochschulen SG  
Kuno Blum, Amt für Mittel-und Hochschulen SZ  
Sebastian Brändli, Hochschulamt ZH  
Thierry Clément, Service des formations postobligatoires et de l'orientation NE  
Olivier Dinichert, Abteilung Hochschulen und Sport AG  
Hans-Peter Märchy, Amt für höhere Bildung GR  
Chantal Ostorero, Direction générale de l'enseignement supérieur VD  
Karin Pauleweit, Dienststelle Hochschulbildung und Kultur LU  
Joakim Rügger, Leitung Hochschulen BS  
Sandro Rusconi, Divisione della cultura e degli studi universitari TI  
Madeleine Salzmänn, Unité de coordination Hautes écoles de la CDIP  
Daniel Schönmann, Office de l'enseignement supérieur BE  
Olivier Tschopp, Service de la formation aux niveaux secondaire I et tertiaire, Hautes écoles JU  
Barbara Vauthey Widmer, Service des affaires universitaires, FR  
Ivana Vrbica, Unité de l'enseignement supérieur GE

### *Confédération*

Silvia Studinger, cheffe de la division Hautes écoles, SEFRI  
Marco Scruzzi, chef suppléant de la division Hautes écoles, SEFRI

### *Hôtes permanents*

Michael Käppeli, Conseil des EPF  
Martina Weiss, secrétaire générale de swissuniversities

*Séances: 23.01., 24.04., 03.07., 16.10.*

## 4.6 Secrétariat (unité CSHE, SEFRI)

*Le Secrétariat prend par aux séances de la Conférence plénière et du Conseil des hautes écoles et soutient le Président. Il préside la Conférence spécialisée.*

Valérie Clerc Borel, cheffe de l'unité  
Bernadette Hänni-Fischer, cheffe suppléante de l'unité  
Tamara Hauser, assistante  
Irene Rehmann, conseillère scientifique (dès août)  
Ursula Theiler, conseillère scientifique (jusqu'en mai)

## 4.7 Comité permanent du monde du travail

*(membres élus pour quatre ans: 2015–2019)*

Christine Davatz-Höchner, représentante de l'Union suisse des arts et métiers (usam), présidente  
Véronique Polito, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)  
Bruno Weber-Gobet, représentant de Travail suisse  
Rudolf Minsch, représentant d'économiesuisse

*Soutien administratif:* Bernadette Hänni, secrétariat CSHE

*Séances: 27.01., 19.02., 19.05., 27.08., 11.11.*

## 4.8 Comité permanent pour la médecine universitaire

*(membres élus pour quatre ans: 19 novembre 2015–2019)*

Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH, présidente  
Anne-Catherine Lyon, directrice de l'instruction publique VD  
Manuele Bertoli, directeur de l'instruction publique TI  
Stefan Kölliker, directeur de l'instruction publique SG  
Lukas Engelberger, chef du département de la santé publique BS  
Herbert Binggeli, recteur de la *Berner Fachhochschule*  
Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève  
Martin Täuber, recteur de l'Université de Berne  
Stefan Spycher, vice-directeur et chef de l'unité de direction Politique de la santé, OFSP  
Peter Meier-Abt, président de l'ASSM

*Soutien administratif:* Valérie Clerc Borel, secrétariat de la CSHE

*Séance:* 18.12.

## 4.9 Bureau des constructions des hautes écoles

*(membres élus pour quatre ans: 2015–2018)*

Werner Vetter, architecte indépendant, président  
Werner Arnold, *Hochbauamt* ZH  
Marc-Henri Collomb, *accademia di architettura di Mendrisio* TI  
Pierre de Almeida, direction générale de l'enseignement supérieur VD  
Hugo Fuhrer, office des immeubles et des constructions BE  
Markus Hartmann, *Dienststelle Immobilien* LU  
Yves-Olivier Joseph, département de la gestion du territoire NE  
Markus Kreienbühl, Université de Bâle, *Stab Strategische Immobilienplanung* BS  
Paul Lagast, Université de Fribourg, section Bâtiments FR  
Maria Mohl, domaine immobilier, Domaine des EPF  
Marta Perucchi, direction de la logistique GE  
Ragnar Scherrer, *Kantonales Hochbauamt* SG  
Urs Zemp, chef de l'unité Construction des hautes écoles, SEFRI

*Séances:* 03.02., 19.05., 20.10.

## 4.10 Conseil d'accréditation

*(membres élus pour quatre ans: 2015–2018)*

Jean-Marc Rapp, président  
Andrea Schenker-Wicki, vice-présidente (élue pour deux ans; jusqu'en mai)  
Giambattista Ravano, vice-président (élu pour deux ans)  
Giovanni Azzone (IT)  
Alain Beretz (FR)  
Norbert Hoffmann  
Werner Inderbitzin  
Jacques Lanarès  
Florian Lippke  
Tia Loukkola (BE)  
Øystein Lund (NO)  
Reto Hermann Müller  
William-François Pralong  
Anja Schuler  
Laurent Tschudin  
Tatjana Volkova (LT)  
Pierre Wavre  
Michael Zutavern

## 4.11 Conseil consultatif AMS

Valérie Clerc, cheffe de l'unité Secrétariat CSHE, présidente  
Franz Eberle, Université de Zurich  
Rainer Hofer, Université de Berne  
Markus Kaufmann, Université de Bâle  
Petra Klumb, Université de Fribourg  
Thomas A. Lutz, Vetsuisse, Universités de Berne et de Zurich  
Jean-Pierre Montani, Université de Fribourg  
Klaus Opwis, Université de Bâle  
Stephan Rohr, Université de Berne  
Sabine Felder, swissuniversities  
David Wolfer, Université de Zurich

*Participants avec voix consultative:*

Jaromir Bregy, swissuniversities  
Klaus-Dieter Hänsgen, CTD  
Günter Trost, ITB

#### **4.12 Représentations de la CSHE dans d'autres organes, état au 31 décembre 2015**

- Comité de pilotage projet EKOH: Valérie Clerc, présidence
- Groupe d'experts Education et science de l'OFS: Bernadette Hänni
- Groupe de coordination Indicateurs des coûts des hautes écoles universitaires de l'OFS: Bernadette Hänni
- Groupe de suivi politique ASBOS de l'OFS: Valérie Clerc, co-présidence
- Commission des professions médicales (MEBEKO): Barbara Vauthey Widmer
- Commission interfacultés médicales suisse (CIMS): Valérie Clerc
- Plateforme «Avenir de la formation médicale» de l'OFSP: Valérie Clerc
- Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS): Dominique Arlettaz
- Conseil de fondation SWITCH: Valérie Clerc
- Conférence des secrétaires généraux des hautes écoles suisses (CSHS): Valérie Clerc

## 5 Contributions liées à des projets 2013–2016

### 5.1 Liste des programmes

Titre des programmes/projets		Programmes CUS
P 01	Programmes doctoraux	Programmes doctoraux
P 02	Information scientifique	Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde
P 03	Performances de la recherche	Performances de la recherche en sciences humaines et sociales
P 04	Egalité des chances	Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités
P 05	SystemsX.ch	SystemsX.ch: The Swiss Initiative in Systems Biology
P 06	Nano-Tera.CH	Nano-Tera.CH
P 07	Développement durable	Sustainable Development in Teaching and Research at Swiss Universities
P 08	SPAN	Swiss Public Administration Network (SPAN)
P 09	SSPH+	Swiss School of Public Health (SSPH+)
P 10	Médecine de famille	Consolidation de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la médecine de 1 <sup>er</sup> recours/de la médecine de famille

		Projets de coopération et d'innovation PCI
KIP 02	Albert Einstein Center	Albert Einstein Center for Fundamental Physics
KIP 03	Droits des migrations	Centre de droit des migrations
KIP 04	ZRWP	Zentrum für Religion, Wirtschaft und Politik
KIP 05	SEON	Swiss Earth Observatory Network
KIP 06	CASA	Center for Advanced Surface Analysis
KIP 07	PASC	Platform for Advanced Scientific Computing
KIP 08	Primate Research	Swiss Non-Human Primate Research Competence Center
KIP 12	Sciences du sport	Centre de compétence en sciences du sport
KIP 18	Swiss Trans Med	Translational research in medicine SwissTransMed



## 5.2 Tableau synoptique du financement des programmes CUS

Programme	2013 versé	2014 versé	2015 versé	2016 alloué*
P 01 Programmes doctoraux	5 000 000 CHF	5 456 000 CHF	5 461 000 CHF	7 000 000 CHF
P 02 Information scientifique	5 000 000 CHF	8 694 000 CHF	10 400 000 CHF	12 218 000 CHF
P 03 Performances de la recherche	1 800 000 CHF	940 000 CHF	1 000 000 CHF	628 000 CHF
P 04 Egalité des chances	4 300 000 CHF	3 400 000 CHF	3 240 000 CHF	2 800 000 CHF
P 05 SystemsX.ch	12 000 000 CHF	12 000 000 CHF	12 775 000 CHF	12 000 000 CHF
P 06 Nano-Tera.CH	4 100 000 CHF	3 300 000 CHF	4 000 000 CHF	4 156 000 CHF
P 07 Développement durable	1 607 000 CHF	800 000 CHF	1 000 000 CHF	520 000 CHF
P 08 SPAN	1 600 000 CHF	1 300 000 CHF	1 008 000 CHF	1 000 000 CHF
P 09 SSPH+	3 181 000 CHF	1 750 000 CHF	1 012 000 CHF	928 000 CHF
P 10 Médecine de famille	500 000 CHF	600 000 CHF	850 000 CHF	1 050 000 CHF
<b>Total</b>	<b>39 088 000 CHF</b>	<b>38 240 000 CHF</b>	<b>40 746 000 CHF</b>	<b>42 300 000 CHF</b>

\* Le 26 mai 2016, le Conseil des hautes écoles répartira la coupure de 1.5 million de francs (décidée par le Parlement fédéral en décembre 2015) entre les Programmes CUS sur la base du reporting 2015 et des fonds restants.

## 5.3 Tableau synoptique du financement des projets PCI

Projets	2013 versé	2014 versé	2015 versé	2016 alloué
KIP 02 Albert Einstein Center	812 000 CHF	500 000 CHF	460 000 CHF	215 000 CHF
KIP 03 Droits des migrations	600 000 CHF	500 000 CHF	480 000 CHF	420 000 CHF
KIP 04 ZRWP	750 000 CHF	510 000 CHF	475 000 CHF	265 000 CHF
KIP 05 SEON	500 000 CHF	350 000 CHF	350 000 CHF	300 000 CHF
KIP 06 CASA	700 000 CHF	500 000 CHF	400 000 CHF	400 000 CHF
KIP 07 PASC	3 000 000 CHF	4 000 000 CHF	2 500 000 CHF	2 500 000 CHF
KIP 08 Primate Research	500 000 CHF	400 000 CHF	300 000 CHF	200 000 CHF
KIP 12 Sciences du sport	700 000 CHF	1 500 000 CHF	1 000 000 CHF	800 000 CHF
KIP 18 Swiss Trans Med	1 350 000 CHF	1 500 000 CHF	1 750 000 CHF	2 400 000 CHF
<b>Total</b>	<b>8 912 000 CHF</b>	<b>9 760 000 CHF</b>	<b>7 715 000 CHF</b>	<b>7 500 000 CHF</b>

## 5.4 Mandats

	2013	2014	2015	2016 alloué
Mandat évaluation finale				200 000 CHF
<b>Total</b>				<b>200 000 CHF</b>

## Liste des abréviations

AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité
ALP	Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (RS 0.142.112.681)
AMS	Test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
BCHE	Bureau des constructions des hautes écoles
CCoop-HE	Convention du 26 février 2015 entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération; RS 414.205)
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CHES CDIP	Conseil des hautes écoles spécialisées de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (dissous)
CIMHS	Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée
CIMS	Commission interfacultés médicale suisse
COHEP	Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (dissoute, intégrée dans swissuniversities)
Concordat sur les hautes écoles	Accord intercantonal du 20 juin 2013 sur le domaine suisse des hautes écoles ( <a href="http://www.edk.ch">www.edk.ch</a> )
CRUS	Conférence des recteurs des universités suisses (dissoute, intégrée dans swissuniversities)
CSA	Conseil suisse d'accréditation (organe institué par la LEHE)
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles (organe institué par la LEHE)
CSHS	Conférence des secrétaires généraux des hautes écoles suisses
CSSI	Conseil suisse de la science et de l'innovation
CTD	Centre pour le développement de tests et le diagnostic
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CUS	Conférence universitaire suisse (dissoute)
DEFER	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DélFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
Directives d'accréditation	Directives du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (RS 414.205.3)
Directives de Bologne HES et HEP	Directives du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques (RS 414.205.4)
Directives de Bologne HEU	Directives du Conseil des hautes écoles du 28 mai 2015 pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne (RS 414.205.1)
EKOH	Projet de relevé des coûts pour la formation universitaire, la recherche et la formation post-grade en médecine humaine
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education; organisation faitière des organisations européennes pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
ITB	ITB Consulting GmbH, Bonn
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (dissoute, intégrée dans swissuniversities)
LAU	Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (loi sur l'aide aux universités; partiellement abrogée)
LEHE	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles; RS 414.20)
LHES	Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les hautes écoles spécialisées (partiellement abrogée)
MEBEKO	Commission des professions médicales
Message FRI	Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (dissous)
OAU	Ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités (partiellement abrogée)
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
O-LEHE	Ordonnance du 12 novembre 2014 relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.201)
RegE-CSA	Règlement du 12 mars 2015 sur les émoluments du Conseil suisse d'accréditation ( <a href="http://www.akkreditierungsrat.ch/fr/">www.akkreditierungsrat.ch/fr/</a> )
RegP-CHE	Règlement du personnel du Conseil suisse des hautes écoles, du 26 février 2015 ( <a href="http://www.cshe.ch">www.cshe.ch</a> )
ROrg-AAQ	Règlement du 12 mars 2015 relatif à l'organisation de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité ( <a href="http://www.akkreditierungsrat.ch/fr/">www.akkreditierungsrat.ch/fr/</a> )
ROrg-CSA	Règlement du 12 mars 2015 relatif à l'organisation du Conseil suisse d'accréditation ( <a href="http://www.akkreditierungsrat.ch">www.akkreditierungsrat.ch</a> )
ROrg-CSHE	Règlement du 26 février 2015 sur l'organisation de la Conférence suisse des hautes écoles ( <a href="http://www.cshe.ch">www.cshe.ch</a> )
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
swissuniversities	Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (organe institué par la LEHE)
AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité
ALP	Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (RS 0.142.112.681)

## **Contact**

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Einsteinstrasse 2, CH-3003 Bern

Téléfon: +41 58 462 88 11, Courriel: [shk-cshe@sbfi.ch](mailto:shk-cshe@sbfi.ch)